

Mastère Management en Ressources Humaines

BLOC 2 : Organiser les relations sociales et les conditions de travail, dans une démarche RSE

Bac + 5 reconnu par l'Etat – Niveau 7 - Code RNCP : 38824

1. *Législation des relations sociales – 46h :*

C1 Différencier les systèmes de protection sociale et communiquer avec les acteurs de la protection sociale

C2 : Gérer la situation d'un salarié bénéficiant d'une protection sociale particulière

C3 : Organiser les élections de la représentation élue du personnel et travailler avec celle-ci

C4 : Communiquer et travailler avec les syndicats

C5 : Appliquer, interpréter, conclure un accord collectif / une convention collective avec les partenaires sociaux

2. *Management des relations sociales – 15h :*

C1 : Etablir un diagnostic de climat social

C2 : Construire un système de pilotage du dialogue social

C3 : Animer le dialogue social au quotidien avec toutes les parties prenantes, encadrants, direction, salariés...

C4 : Négocier avec les partenaires sociaux

C5 : Gérer les conflits et les crises

3. *Conseil en droit social – 38h :*

C1 : Appréhender les enjeux sociaux collectifs d'une entreprise

C2 : Accompagner une entreprise face à ses enjeux sociaux collectifs

C3 : Savoir interpréter / analyser un arrêt de la Cour de cassation

PREREQUIS :

- Niveau Bac +2 minimum
- Niveau BAC et 5 années d'expérience professionnelle

PROFIL :

- Sens de l'observation et de l'analyse
- Sens commercial
- Persuasif et tenace
- Sens du relationnel

PUBLIC :

- Demandeur d'emploi
- Salarié
- Personne en reconversion
- Personne en situation de handicap (adaptation de la formation possible)

NOTRE METHODE :

- Les cours sont dispensés en face à face, en alternant des apports théoriques et des expériences pratiques
- L'équipe pédagogique est constituée principalement de professionnels de secteur

Modalité d'évaluation :

Chaque bloc de compétences se valide de manière indépendante.

Deux cas de figure :

1. Validation des compétences par l'expérience
2. Validation des compétences par mise en situation professionnelle

Validation totale ou partielle :

La validation d'un bloc de compétences suppose l'acquisition de chaque compétence qui le constitue.

En cas de validation partielle, le candidat sera évalué lors d'un prochain jury sur le ou les module(s) non validé(s) uniquement. En cas d'échec à un CCP mais acquisition d'au moins un module, le candidat pourra conserver le bénéfice des résultats obtenus à chaque module acquis pendant 5 ans. Il ne pourra cependant bénéficier des résultats obtenus pour la validation de la certification tant que le CCP ne sera pas validé dans son intégralité.

Si l'ensemble des blocs de compétences est validé, la validation du titre par la formation est subordonnée à la présentation écrite et orale d'un mémoire réalisé autour d'une thématique globale, choisie par le candidat et en lien avec le secteur d'activité de la spécialité choisie.

4. *Politique de communication interne – 19h :*

C1 : Définir les différentes cibles, les objectifs de communication interne spécifiques à la problématique de l'entreprise

C2 : Elaborer un plan de communication interne cohérent, notamment en termes de messages et de moyens, en fonction du budget, des objectifs et des cibles

C3 : Organiser et gérer le déploiement de sa communication interne



5. *Prévention des risques psychosociaux – 23h :*

C1 : Être capable d'identifier les responsabilités et maîtriser les contraintes légales et réglementaires

C2 : Être capable de diagnostiquer les facteurs de risques psychosociaux

C3 : Être capable d'évaluer les risques psychosociaux et la charge de travail

C4 : Être capable de minimiser les risques psychosociaux

C5 : Être capable d'élaborer et mettre en œuvre une politique de prévention des risques psychosociaux



6. *Santé, pénibilité et qualité de vie et des conditions de travail – 19h :*

C1 : Maîtriser les contraintes légales et réglementaires sur la pénibilité et la QV (CT)

C2 : Être capable de diagnostiquer, minimiser et évaluer la pénibilité

C3 : Être capable de mener une analyse ergonomique (approche simplifiée) dans le cadre de la pénibilité au travail

C4 : Être capable de développer la conscience individuelle et collective de la QV (CT) et du bien-être au travail

C5 : Être capable de conduire et d'animer une démarche intégrée QV (CT) et pénibilité

